

Ville d'Allauch



SÉCURITÉ

Plan anti cambriolage : gardez les bons réflexes et signalez dès maintenant votre départ en vacances !

Vous souhaitez profiter de vos vacances d'été en juillet ou en août et partir en toute sérénité ? Sous l'impulsion de l'équipe municipale, le plan anti cambriolage est reconduit et renforcé en parallèle des nombreux dispositifs déjà existants.

Publié le 13 juillet 2022

N'hésitez pas à signaler votre prochain départ et inscrivez -vous dès maintenant à l'Opération Tranquillité absence !

En voici les modalités :

L'Opération Tranquillité Absence (OTA) Durant votre absence, notamment pour les mois d'été, les services de police peuvent sur demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Inscrivez-vous avant votre départ en complétant la demande individuelle disponible en téléchargement

> [Téléchargez la Demande individuelle](#)

Ce document dans lequel il vous sera demandé d'indiquer la période d'absence et la personne à aviser en cas d'anomalie est à remettre au poste de police municipale et/ou au commissariat. Ce dispositif gratuit est proposé toute l'année aux Allaudiens qui souhaitent une surveillance renforcée de leur lieu d'habitation durant leur absence. Des passages de la police sont ainsi programmés chaque jour, à des heures aléatoires, sur les lieux de résidence signalés. En cas de départ retardé ou annulé, de retour anticipé ou de modification de la durée de votre absence, n'oubliez pas de prévenir le poste de police municipale et/ou le commissariat.

En parallèle du plan anti-cambriolage déjà existant et afin de vous offrir une sécurité supplémentaire qui réponde au mieux à vos attentes et préoccupations, notamment à l'approche des départs de la période estivale, la municipalité a reconduit le dispositif « Voisins Vigilants ».

Il a pour objectif de favoriser la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité et en facilitant l'entraide tout en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage. Les membres de "Voisins Vigilants" sont mis en relation par le biais d'une plateforme reliée au Centre de Supervision Urbain (CSU).

Devenez « voisins vigilants » en signalant au chef de poste local de la police municipale :

- > Toute personne ayant un comportement suspect (rôdeur régulier dans le quartier, demandes répétées de renseignements sur les habitants, visites des parties communes...)
- > La présence de squats ou installations sauvages à proximité de votre domicile
- > La répétition de cambriolages dans un même immeuble ou lotissement

Pour plus de renseignements : www.voisinsvigilants.org 

UNE URGENCE ? Composez le 17 ou le 112

Poste de Police municipale d'Allauch-Centre

Chemin de Garlaban

Tél : 04 91 10 49 07

police@allauch.com

Poste de Police municipale du Logis-Neuf

112, avenue Salvador Allende

Tél : 04 91 10 49 07

police@allauch.com

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h